



ARRETE

DONNANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

A Monsieur Daniel MARTIN

CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AUX FESTIVITES ET EVENEMENTIELS ASSOCIATIONS EN LIEN

*_*_*_*_*_*

Nous, Maire de la Ville de Commentry (Allier)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18.

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 28 mai 2020.

Vu la délibération en date du 28 mai 2020 donnant acte de la détermination du nombre et désignation des conseillers délégués.

ARRETONS

Article premier : Monsieur Daniel MARTIN est délégué aux festivités et évènementiels.

Article 2 : Sa délégation de fonction portera sur les domaines suivants :

- Projets ayant trait aux festivités,
- Projets ayant trait à l'évènementiels.

Article 3 : Délégation de signatures est donnée à Monsieur Daniel MARTIN pour les affaires visées à l'article 2 dans les domaines suivants :

- Correspondances courantes, lettres d'invitation ou de convocation, bordereau de transmission,
- Des achats de service et de fournitures dans les domaines désignés à l'article 2, inférieur à 4 000 Euros Hors Taxes et dans la limite des crédits budgétaires sur la délégation attribuée.

Article 4 : Le Maire de la commune de Commentry, le Directeur Général des Services et le Trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs et dont une ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Montluçon.

Fait à Commentry, le 29 mai 2020



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sylvain Bourdier", is written over a horizontal line.

Sylvain BOURDIER

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié à l'intéressé,

Le

Signature